



SOMMAIRE

Clermont-Ferrand : grève dans quatre cliniques privées

Montpellier : la grève prend fin dans les cliniques

Réforme des retraites : il y aura un impact sur les stagiaires

Thalès-Avionics : la réorganisation sur le grill au tribunal le 8 juillet

Air France : 5 syndicats appellent à des arrêts de travail le 24 juin

Petite Enfance : des sardines pour Nadine

Temps de travail : de plus en plus de salariés au forfait-jours

Arguments et buzz retraite : 60 ans à taux plein j'y tiens !

ÉDITO

RETRAITES : UNE RÉFORME BRUTALE, DES SIGNAUX FORTS POUR LES FINANCIERS

Lorsque la crise grecque avait éclaté, beaucoup s'étaient émus du pouvoir insensé des agences de notation qui avaient précipité le pays dans le chaos. Le Secrétaire général de la CGT avait alors affirmé que notre pays avait aussi beaucoup à redouter de ces milices privées de la finance, notamment pour ce qui était de la réforme des retraites qui s'annonçait déjà comme une série de signaux pour les agences de notation. Cette assertion de Bernard Thibault s'est, hélas, révélée exacte. C'est ainsi que dans une chronique sur France Inter jeudi, le journaliste Philippe Lefebvre révèle qu'il y a bien eu deux conférences de presse pour présenter la réforme des retraites. D'un côté le ministre du Travail rue de Grenelle, de l'autre au ministère des Finances à Bercy pour un rendez-vous « off » sans caméra ni micro afin d'expliquer combien cette réforme était faite pour caresser dans le sens du poil les agences de notation internationales. Voici un extrait de sa chronique sur France Inter le 17 juin : « Cette conférence de presse,



[...] avait pour but d'expliquer comment cette réforme des retraites va faire du bien à l'économie et aux finances françaises, et comment "Bercy" va pouvoir la "vendre" aux investisseurs qui financent notre dette et nos déficits, en achetant nos Bons du Trésor. En toile de fond, cette réforme sert donc, aussi à défendre la note internationale de la France, aujourd'hui au plus haut niveau, le triple A. Alors, pas de surprise, "pour Bercy", c'est une bonne réforme. Parce qu'elle envoie aux marchés, les bons signaux. Des signaux clairs et immédiatement compréhensibles pour un investisseur étranger qui se dit, souvent, dérouté par notre système complexe. Ainsi, le relèvement de l'âge légal de 60 à 62 ans, c'est facile à vendre : la France rejoint la moyenne européenne. Encore plus clair : le relèvement de 65 à 67 ans de l'âge de la pension complète : là, la comparaison avec l'Allemagne devient aisée. Et même flatteuse, si on en croit "Bercy" : la France atteindra le seuil de 67 ans, soit 10 ans, avant l'Allemagne, qui le prévoit pour 2031 ! Les Fonds de pensions vont adorer. D'une façon générale, c'est le rythme de la réforme qui plaît à "Bercy" : le relèvement des seuils d'âge, en France, va être 2 à 4 fois plus rapide qu'en Allemagne, donc, qu'au Royaume-Uni et qu'aux Etats-Unis. La montée en charge rapide de ses mesures, son horizon très court, (2018, mais avec un effet sur les finances publiques, affiché dès 2013) : c'est aussi ça cette réforme des retraites. » Depuis l'annonce officielle des mesures de cette réforme, chacun fait ses comptes pour juger de ce qu'il ou elle va perdre. Les salariés savent désormais à quelle sauce ils pourraient être mangés si cette réforme brutale passait en l'état. Il va beaucoup dépendre de la mobilisation ce jeudi 24 juin et dans les mois à venir jusqu'au débat parlementaire. Il est à noter que l'unité syndicale tend à se renforcer ce qui est gage d'efficacité.

Clermont-Ferrand: grève dans quatre cliniques privées

80 % du personnel de quatre cliniques privées de Clermont-Ferrand, dépendant de deux groupes distincts, sont en grève depuis le 10 juin. Les grévistes réclament une revalorisation de 10 % de la valeur du point d'indice (servant de base pour le calcul du salaire brut), en faisant valoir qu'il n'a été augmenté



que de 32 centimes depuis 2003 et que les salaires sont « de 20 à 30 % inférieurs à ceux du secteur public ». Lors des négociations, les responsables des deux groupes français Vitalia et Medi Partenaires ont proposé une revalorisation de 1 % de la valeur du point, provoquant la colère des grévistes.

Montpellier : la grève prend fin dans les cliniques

Le mouvement de grève dans les cliniques privées a pris fin mardi à Montpellier, après les derniers accords sur des revendications salariales intervenus lundi. Dans deux des trois cliniques, les salariés ont obtenu une augmentation de 2,1 % du point d'indice. Dans la troisième, ils ont obtenu des points d'indice correspondant à une augmentation d'environ 60 euros brut en moyenne.



Réforme des retraites : Il y aura un impact sur les stagiaires



Le collectif de défense des stagiaires, Génération Précaire, a souligné que les stagiaires allaient être pénalisés « avec la réforme des retraites qui se profile », car ils « travaillent mais ne cotisent pas » pour la retraite. Si l'entreprise verse au stagiaire une gratification supérieure à 417,09 euros par mois, le surplus est soumis aux cotisations sociales, à l'exception de celles pour la retraite complémentaire et pour l'assurance chômage. Ces cotisations permettent notamment d'acquérir des droits pour la retraite. Pour valider un trimestre de retraite en 2010, il faut avoir perçu une rémunération trimestrielle de 1.772 euros bruts soumise à cotisation, quelle que soit la durée du travail effectué.

Thalès-Avionics : la réorganisation sur le grill au tribunal le 8 juillet

Le Tribunal de grande instance de Nanterre rendra son jugement le 8 juillet dans l'affaire opposant la CGT de Thales Avionics à la direction de l'entreprise sur son plan de réorganisation



comprenant une délocalisation vers Singapour. Lors d'une audience vendredi, la défense de la CGT a demandé que les instances du personnel (Comité central d'entreprise, Comités d'entreprise...) puissent donner un avis sur la réorganisation en ayant connaissance de l'ensemble des informations : coûts salariaux, temps de

travail, coûts de l'immobilier... Thales Avionics a présenté en juillet 2009 un projet de transfert d'activités des sites de Meudon

(Hauts-de-Seine) et du Haillan (Gironde), vers Vendôme (Loir-et-Cher) et Singapour entre 2010 et fin 2012. En termes d'emplois, cette réorganisation doit se traduire par la suppression de 82 postes à Meudon (600 salariés) et de 95 au Haillan (1.000 salariés). A Vendôme, 77 emplois seraient créés et 41 à Singapour.

Air France : 5 syndicats appellent à des arrêts de travail le 24 juin



Cinq syndicats d'Air France (CGT, CFDT, CFTC, UGICT/CGT, UNSA) appellent les salariés à des arrêts de travail d'une à 24 heures le 24 juin dans le cadre de la journée d'action contre le projet du gouvernement de réforme des retraites.

Professionnels du spectacle : mobilisation contre la baisse des subventions

300 professionnels du spectacle ont manifesté jeudi à Paris pour protester contre la baisse redoutée du financement de leur secteur, à l'appel de 3 organisations d'employeurs (le SNSP, le Syndeac et l'Ufisc) et deux de salariés (la CGT-spectacle et la fédération de la culture CFE-CGC) dans le cadre d'une journée d'action.



Petite Enfance : des sardines pour Nadine



Le collectif « Pas de bébé à la consigne » a symboliquement déposé mercredi des boîtes de sardines devant la Sorbonne pour montrer à la secrétaire d'Etat à la Famille, Nadine Morano, qui s'y trouvait, son opposition à la réforme densifiant l'accueil des enfants en crèche. « Nous voulions symboliquement souligner le paradoxe qui voit Mme Morano venir présider ici la clôture des États généraux de l'enfance après avoir publié des mesures défavorables au bien-être des tout-petits », a indiqué à l'AFP Pierre Suesser, président du syndicat des médecins de services de protection maternelle et infantile (PMI), membre du collectif.

Temps de travail : de plus en plus de salariés au forfait-jours

Selon des statistiques communiquées vendredi par le ministère du Travail, les salariés dont le temps de travail est décompté en forfait-jours est en augmentation constante depuis cinq ans pour atteindre 11,2 % des personnes à temps plein au premier trimestre 2010. Ce forfait introduit par les lois Aubry sur les 35 heures a été élargi à un nombre croissant de salariés par l'actuelle majorité. Le forfait en jours peut être proposé non seulement aux cadres ou à certains commerciaux itinérants mais aussi désormais à des salariés « dont la durée du temps de travail ne peut être prédéterminée et qui disposent d'une réelle autonomie dans l'organisation de leur emploi du temps ». L'intérêt majeur pour l'entreprise est de pouvoir compter le temps de travail en jours travaillés, sans rémunérer les éventuels dépassements horaires quotidiens ou hebdomadaires au tarif majoré d'une heure supplémentaire. Le salarié au forfait en jours peut être amené à travailler 13 heures par jour, pendant six jours sur sept. Il peut aussi être amené à travailler les jours fériés, sauf le 1^{er} mai, tout dépend de l'accord collectif d'entreprise.



Arguments et buzz retraite : 60 ans à taux plein j'y tiens !

L'Ugict-CGT a mis en ligne argumentaires et propositions pour garantir une retraite de qualité, avec en prime plusieurs vidéos à diffuser en buzz sur internet : www.ugict.cgt.fr ou www.60ansatauxpleinjytiens.com. A ne pas manquer !

